

Projet d'extension de la Réserve Nationale de la Caravelle
CR - Comité technique – RNN de la Caravelle

Vendredi 7 Juin 2013 ; 9h à la Mairie de La Trinité
Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes :

PERSONNES	ACTIVITÉS
LAUNE Patrice	PNRM
VÉNUMIÈRE Nadine	PNRM
VOUIMBA Georgie	Représentant pêcheurs CRPMEM
CALIXTE Frédéric	Représentant nautisme
CHANCE Marius	Représentant population
CRILLON Jessica	Impact Mer
DEWASNES Matthieu	Impact Mer
SCARON Grégory	Impact Mer

Ordre du jour :

- Rappel du contexte et de l'ensemble de la démarche ;
- Rappels sur les réserves et ce projet d'extension marine ;
- Rappel des éléments du diagnostic ;
- Rappel sur les ateliers de consultation réalisés ;
- Réflexion autour des scénarii d'extension de la réserve naturelle.

Préambule

Monsieur LAUNE du PNRM (Parc Naturel Régional de la Martinique) rappelle les objectifs du projet d'extension de la réserve naturelle de la caravelle et celui du comité technique. Il précise que le comité technique ainsi formé sera force de proposition et non de décision. Il propose que les réflexions portent sur le zonage et la réglementation de la Baie du Trésor pour donner suite aux demandes des acteurs lors des consultations. L'extension en zone marine de la RNC ne pourra vraisemblablement se mettre en place que par étape.

Organisation et partage de l'espace :

La Baie du Trésor serait séparée en deux zones Nord et Sud selon l'axe déjà existant (axe des 320°). Cette limite devra être mieux signalée par bouée et alignement clair. L'arrêté actuel concernant le nautisme manque de clarté, il sera nécessaire de retravailler la réglementation afin de préciser l'ensemble des termes.

La zone sud serait une zone de forte protection où toutes activités seraient interdites. Elle constituerait le cœur de réserve.

La zone nord serait aménagée et réglementée afin d'accueillir diverses activités nautiques (mouillages, découvertes, écotourisme).

Il est nécessaire de mettre en place un zonage d'activité afin de pouvoir tirer bénéfice du milieu. Le développement d'activités en adéquation avec la capacité de charge du milieu naturel permettrait de susciter l'intérêt des usagers et la découverte du patrimoine naturel exceptionnel.

Mouillage : Il est nécessaire de mettre en place un mouillage organisé et fixe, interdire l'utilisation de l'ancre. Une étude de la capacité d'accueil du site doit être réalisée afin de préciser ces points. Les membres du comité technique proposent d'installer 4-5 bouées de mouillages, il semble que ça corresponde à la fréquentation actuelle, et cela permettrait de limiter le nombre et la taille des embarcations, avec une réglementation limitant un bateau/bouée. Se pose alors la question des annexes, de navires s'abordant à un autre...le terme navire doit être éclairci au niveau de son statut juridique.

Navigation : L'accès à la zone pourrait être délimité par un chenal, la vitesse de navigation limitée à moins de 3 nœuds.

Type d'activités pouvant être pratiquées dans la zone nord : L'activité de kayak et autres embarcations du même type pourrait être permise mais en nombre limité sur le plan d'eau. Ceci se traduirait par une limitation de l'offre par les prestataires (location/excursion) mais aussi par une régulation du nombre de particuliers par les gardes de la réserve. Il serait obligatoire de signer une charte de bonnes pratiques.

Le PMT (Palme-Masque-Tuba) pourrait être encadré autour d'un sentier sous-marin afin de faire découvrir l'environnement marin, la mangrove.

La plongée-sous marine resterait interdite.

Pêche : Il s'agirait Toutes activités de pêche seraient interdites sauf celles à vocation scientifique et une autorisation exceptionnelle préfectorale pourrait être mise en place pour une ou des espèces spécifiques (exemple : pêche à la pisquette – analyser la réelle utilité de l'ouverture de la pêche dans cette zone).






Légende

- Sentier sous marin
- Alignement 320°
- Zone Sud: coeur de réserve
- zone Nord
- Zone de mouillage
- Marque latérale Babord
- Marque latérale Tribord

Superficie de la réserve: 225 Ha

Proposition d'aménagements de la Baie du Trésor (projet d'extension marine)

0 225 450 m

Source: Impact-Mer
Version du 10/06/13 - Réalisation DEWASNES M